

appartenant à des gouvernements formés par des partis différents? Et même au comité, la discussion ne devrait pas durer bien longtemps.

• (1710)

Je connais personnellement les gens qui ont participé activement à la mise au point et à la rédaction de ce projet de loi. Quand je faisais partie d'un autre service du ministère, j'ai participé à des conférences fédérales-provinciales où l'on a discuté du bill à n'en plus finir avec les représentants des gouvernements provinciaux. Les provinces trouvent toutes que c'est une bonne mesure législative. Les différents partis représentés à la Chambre sont également de cet avis. Il est grand temps d'adopter le bill sur la faillite à toutes les étapes. C'est une bonne mesure. Elle est bien rédigée. Elle est nécessaire. C'est le genre de projet de loi que la Chambre approuve toujours.

Je ne ferai pas perdre plus de temps à la Chambre, car le temps est précieux. Je demande aux députés de résister à la tentation de se servir de ce débat pour aborder d'autres problèmes économiques et d'autres sujets. Ainsi, la journée de demain est une journée d'opposition, et nous pourrions parler des taux d'intérêt et aborder toutes sortes de sujets. Il n'est pas nécessaire de profiter du débat sur ce projet de loi qu'il faudrait adopter immédiatement en deuxième lecture.

M. Jack Shields (Athabasca): Monsieur l'Orateur, je suggère au secrétaire parlementaire de rester et d'écouter. Il pourrait apprendre quelque chose. Il a dit que le débat n'est qu'une pièce de théâtre, qu'il n'a rien à voir avec la réalité. Il est incompréhensible qu'un député, à plus forte raison un secrétaire parlementaire, puisse prétendre sans rire que l'économie n'a rien à voir avec la loi sur la faillite. C'est avec beaucoup d'à-propos que le gouvernement a présenté ce projet de loi car il n'y a jamais eu autant de faillites dans le secteur agricole, celui des petites entreprises et chez les particuliers. A titre de député, je ne manquerai aucune occasion d'admonester les députés du gouvernement, surtout le secrétaire parlementaire, pour la façon désastreuse dont ils administrent notre économie et les problèmes graves qu'ils suscitent ainsi d'un océan à l'autre.

Le secrétaire parlementaire a dit que les fonctionnaires, en collaboration avec d'autres, ont consacré les neuf dernières années à élaborer ce bill. Pourrait-il nous dire combien de ces fonctionnaires exploitent une entreprise commerciale, sont obligés pour demeurer en affaires, d'emprunter sur leurs comptes recevables, et risquent donc de se retrouver dans la rue par suite de la faillite d'une autre compagnie? Je peux lui dire, moi, qu'ils ne sont pas nombreux. Combien d'entre eux exploitent une entreprise commerciale ou se font même la moindre idée de ce que cela comporte? Combien d'entre eux, qui vivent aux crochets de l'État, qui ne donnent que 35 p. 100 de leur rendement, ont déjà connu les affres d'une faillite personnelle? Je vous jure qu'ils ne sont pas légion.

J'aimerais revenir à l'essentiel de mon propos, qui porte sur le bill. Quand le ministre a présenté le bill en deuxième lecture, il a demandé à l'opposition d'éviter d'y mêler la politique. Il a dit que le bill n'avait rien à voir aux difficultés économiques actuelles du Canada. Il a ajouté que la nouvelle loi concernant la faillite ne réglerait pas les problèmes écono-

Faillite

miques du Canada, étant donné qu'il s'agit d'une question juridique qui est sans rapport avec le niveau d'inflation et les taux d'intérêt. Quelle sottise! Comment peut-il dire que la faillite n'a rien à voir avec les taux d'intérêt et l'économie? J'ignore où il va pêcher de telles idées. Je pourrais peut-être en colporter certaines.

Une voix: Est-il économiste?

M. Shields: S'il l'est, il n'est pas très compétent. Je voudrais citer quelques chiffres. En 1980, il y a eu 224 faillites d'entreprises agricoles, comparé à 125 en 1979. On ne connaît pas les chiffres pour 1978. On peut être certain que si le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) les connaît, il ne les communiquera pas à la Chambre. Au cours du premier trimestre 1981, 75 entreprises agricoles ont fait faillite. Il y en aura plus qu'en 1980. Plus de 300 familles rurales seront acculées à la faillite cette année.

Voyons le nombre d'entreprises commerciales qui ont fait faillite. Il s'agit ici des petites entreprises et de celles qui sont légèrement plus importantes. Celles de l'importance de Chrysler ou de Massey-Ferguson n'ont pas à craindre la faillite. Le gouvernement les sortira d'affaire en puisant dans l'assiette au beurre. Je m'imagine mal le gouvernement venir à la rescousse de l'agriculteur ou du propriétaire d'une petite entreprise. Voyons donc ce qui se passe dans ce secteur.

Le nombre de faillites commerciales a été de 6,595 en 1980, de 5,648 en 1979 et de 5,646 en 1978. La tendance est claire. Au cours du premier trimestre 1981, il y a eu 2,044 faillites commerciales. Il y aura donc près de 10,000 faillites commerciales en 1981. C'est clair pour celui qui veut se donner la peine de comprendre.

Voyons ce qui en est des faillites personnelles. C'est très facile d'obtenir du crédit. Celui qui fait crédit n'a aucune responsabilité. Nous sommes en train de créer une société vivant à crédit. Comme le disait tout à l'heure le député de Bow River (M. Taylor), nous en sommes au point où les gens commencent à emprunter de l'argent pour payer les intérêts d'emprunts contractés pour payer les intérêts d'emprunts contractés auparavant. Arrive un moment où ils sont pris au piège, harcelés par ces mêmes créanciers qui avaient consolidé leurs dettes grâce à un nouveau prêt à 18 ou 25 p. 100 d'intérêt, les acculant ainsi à la faillite.

Je demande aux députés de songer un instant à la souffrance, à la peine, à l'humiliation et à la défaite totale d'un particulier acculé à la faillite, notamment à une faillite personnelle. En 1980, il y a eu 21,025 faillites personnelles, 17,892 en 1979 et 15,938 en 1978. Au cours du premier trimestre 1981, il y a eu 6,152 faillites personnelles. On peut donc prévoir entre 25,000 et 30,000 faillites personnelles en 1981. De fait, elles dépasseront probablement 30,000.

• (1720)

On peut dire des faillites personnelles qu'elles ne sont pas si terribles, car elles touchent seulement un homme, sa femme et peut-être ses enfants, une famille seulement. Nous avons des avocats pour s'en occuper. Nous avons des services de l'État qui viennent à leur aide en les conseillant. Ils mettent au point une méthode qui facilite le règlement d'une faillite.